

**COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gautrin, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission

Le premier mai 2002

Pierre-Yves Bellavance

1- Introduction sur le système électoral québécois

Depuis plusieurs années, le Québec utilise le système électoral anglais communément appelé le scrutin majoritaire uninominal à un tour. De plus en plus, cette technique électorale pour élire le gouvernement est remise en cause dans notre province. Plusieurs y invoque le problème majeur de la distorsion provoquée dans certaines campagnes électorales québécoises. De plus, le système mixte allemand fait fureur partout à travers le monde, à cause de la stabilité que le pays a réussi à obtenir avec ce nouveau mode électoral, adopté à la suite de la deuxième guerre mondiale¹. L'arrivée du système proportionnel et la faiblesse de notre système dans plusieurs pays, notamment au Canada (Québec) et aux États-Unis avec la dernière élection présidentielle où Gore a eu une plus grande popularité que son adversaire, mais qui n'a pas eu droit à l'accès au pouvoir à cause de la répartition des votes. Ces deux exemples nous force à revoir le système électoral québécois. Cette remise en question du mode de scrutin nous conduit à l'interrogation suivante : Devrions-nous changer le système électoral actuel ou le laisser tel comme il est présentement ? Selon moi, il est vital de changer le mode de scrutin actuel au Québec. J'opte pour un système mixte allemand modifié, avec un premier ministre élu par l'ensemble de la population. Ce travail est construit comme suit : il y aura une critique complète du système actuel, suivit d'une explication brève du système mixte allemand avec les changements, finalement une opinion personnelle sera émise sur la question en général.

¹Notamment au séminaire sur les systèmes électoraux convoqué par le sénat de Roumanie en 1998

2- Les problèmes engendrés par le système électoral actuel

Comme précisé dans l'introduction, le système électoral québécois est remis en cause. La raison principale de cette remise en question est due au problème de la distorsion. À plusieurs reprises dans l'histoire québécoise, des gouvernements ayant obtenu le plus de vote populaire n'ont pas obtenu le pouvoir et sont devenus « l'opposition » du gouvernement. Cette situation ne devrait pas se produire au Québec, sinon nous devrions enlever le qualificatif de « démocratie » dans notre système électoral. L'exemple le plus récent s'avère être les élections de 1998, où le parti libéral a obtenu 43,7% des votes contre 42,7% pour le parti québécois. Malgré un plus gros appui populaire, le Parti libéral n'a obtenu que 36,4% des sièges tandis que le parti québécois remporta 60,8% des sièges, c'est ridicule! Pire encore, aux élections de 1973 le parti libéral a ravagé l'assemblée nationale en ayant 93% des sièges avec un appui populaire de 54,7%, une insulte à la démocratie, car les autres parties n'étaient à peine représentées, même si ceux-ci représentaient 45,3% de l'électorat. Cette distorsion possible à chaque élection devrait être suffisante pour nous convaincre de modifier notre façon d'élire nos représentants! De plus, comment voulez-vous qu'un petit parti soit représenté s'il n'obtient jamais la majorité mais qu'il réussit toujours à réunir un pourcentage acceptable. Un bon exemple serait l'association démocratique du Québec en 1998, celle-ci a récolté 12% de l'électorat canadien, (le dixième des adultes québécois) mais obtenant même pas un pour cent des sièges au gouvernement. Un autre problème de la distorsion dans les élections au Québec est celui qui est engendré par les comtés. A cause de la démographie québécoise, la population est beaucoup plus concentrée à certaines places que d'autres. Les comté ont en moyenne 42000 électeurs, à cause de certaines régions moins peuplée, certains

électeurs ont un vote accru sur celui qui habite dans une grande agglomération. Un bon exemple serait le cas des Îles-de-la-madeleine où seulement 10000 électeurs votent pour un député. Cette différence de l'électorat provoque le vote d'une personne dans le comté des Îles-de-la-madeleine vaut plus que celui qui est dans le comté de Westmount, ce qui engendre une perte de la démocratie. De plus, il existe des comtés où le vote d'une personne est annulée à cause de son environnement, quel valeur réelle a le vote d'un péquiste dans le comté de Westmount. En dernier lieu, pour les comtés, il y a un dernier problème sur la valeur d'un vote. Vu que l'élection est divisée en 125 comtés au Québec, un parti n'a pas besoin d'une popularité absolue mais une série de petites victoires pour gagner les élections. Par exemple, si je prends les 3 comtés fictifs suivant : A, B et C², le parti A. se procure un appui dans l'ordre suivant : 37000, 20000 et 19000 électeurs. De son côté, le parti B., suivant toujours le même ordre, obtient les votes suivant : 8000, 25000 et 26000. Dans cette situation, le parti B. gagne 2 comtés et le parti A. qu'un seul, pourtant, le parti A. a 13000 électeurs de plus que le parti B. De plus, Saviez-vous que le premier ministre québécois était, à chaque élection, voté par une minorité de personnes? Qui vote pour le premier ministre si ce n'est que les membres du parti vainqueur et le comté où ce candidat a été élu? Tous ces arguments ne sont qu'un survol rapide des problèmes qu'engendre le système électoral québécois actuel et peut ainsi remettre en doute sa validité.

3- Le système électoral mixte

Les allemands, après la deuxième guerre mondiale, ont décidé de changer de système électoral afin de corriger définitivement les distorsion causées par le système britannique. Par théorie, le processus électoral mixte utilise à la fois

² Chacun des comtés possède 45000 électeurs possible (hypothèse)

une élection proportionnelle et une élection par le mode de scrutin majoritaire uninominal en un tour. Par contre, le pourcentage dédié à chacun des deux systèmes diffère d'un pays à l'autre, mais le système électoral mixte de base propose un équilibre parfait de 50 pour cent. En Allemagne, ce processus électoral offre une stabilité nationale sans pareil, de plus, plusieurs gouvernements commencent à vouloir changer le système électoral local et à adopter celui-ci. Par exemple, le sénat de la Roumanie a fait un séminaire sur les systèmes électoraux, plusieurs pays Européens y ont participé³.

4- Le système mixte allemand appliqué au Québec

Toutes les raisons sont bonnes pour changer le système électoral habituel, plusieurs partis politique demandent un changement, mineur ou majeur, de notre processus électoral. Par exemple, l'action démocratique du Québec (ADQ) propose, elle-même, sur son site, un mode de scrutin mixte⁴. L'application de ce système est facilement applicable au Québec. Le parti de Mario Dumont propose un système de proportion 60-40, c'est-à-dire que 60% des députés seront élus par le système uninominal à un tour, sous les 75 comtés fédéraux qui sont déjà établit, ce qui facilite le passage d'un système électoral à un autre et 40% des députés seraient élu sous le système proportionnel. L'idée de l'ADQ est bonne, néanmoins, le fait que le processus électoral utilise une proportion non équilibrée, la distorsion n'est réglée que partiellement, nous sommes donc confronté au même problème. Par contre, il est possible d'éliminer ce problème tout en gardant les 75 comtés fédéraux déjà en place. Une solution à ce problème pourrait être un nombre de sièges non fixe pour le système proportionnel lors d'une élection. Je vais illustrer ce point par

³ Dans la bibliographie, se trouve une adresse résumant ces discussions qui ont eu lieues le 23 et 24 avril 1998.

⁴ L'adresse du site se retrouve dans la bibliographie, suivie d'une explication pour retrouver le passage des élections.

l'exemple suivant : Supposons que l'Assemblée nationale comprend 150 députés. 75 députés seraient élus dans les circonscriptions fédérales. Les électeurs, en plus de voter pour un candidat local, voterait pour le parti qu'il préfère. Donc, si les trois partis suivants : Démo plus, démo moins et démo égal obtiennent les résultats suivant (dans le même ordre) 50% , 40% et 10%. Dans cette situation, en théorie, le parti démo plus devrait obtenir 75 sièges, le parti démo moins obtiendrait 60 sièges et le parti démo égal devrait avoir 15 sièges. Suite, à l'élection des circonscriptions, il est possible que les partis n'ont pas obtenus le nombre de sièges représentant leur popularité. Les distorsion auraient provoqué que le parti démo plus ne remporte que 35 sièges, le parti démo moins, remporte 35 sièges lui aussi et le parti démo égal ne remporte 5 sièges. Dans le but de corriger cette distorsion, le vote proportionnel ramènerait la décision des électeurs sur le nombre de sièges. À ce moment, dans le but d'obtenir 50% des sièges, le parti démo plus obtiendrait 40 sièges de plus, pour atteindre son niveau de popularité, le parti démo moins récolterait 25 sièges et le parti démo égal, dix sièges⁵. Un autre problème fait surface avec l'utilisation du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, celle de l'élection par une minorité. Dans un comté, un candidat n'a pas besoin de l'appui de plus de la majorité de la population pour être élu, il suffit d'avoir un vote de plus que son plus proche adversaire. Il arrive fréquemment qu'un candidat soit élu par moins que la majorité des personnes, celui-ci devient élu par une minorité et en quelque sorte, contre le gré de la population. Dans le but de corriger cette erreur, nous pouvons introduire un « deuxième » vote dans le premier. On pourrait qualifier cette technique de vote majoritaire uninominal à deux tours en un seul. Cette technique consiste à transférer le vote des candidats perdants, si le candidat en tête ne représente pas 50% de la population. Comment se ferait ce transfert? Par l'introduction d'un deuxième vote sur la feuille électorale. Chaque électeur, lors du scrutin, doit émettre un deuxième vote, celui-ci ne sera utilisé si, et seulement si leur candidat n'est pas dans les deux premiers au premier « tour ». Le deuxième vote doit être un

⁵ Cet exemple est basé sur un exemple vu dans un cours de politique 940 au collège Jean-de-Brébeuf

autre candidat que celui choisit au premier tour. Ce deuxième vote représente une option, elle sous-entend ceci : « Si votre candidat n'est pas choisit, qu'elle serait votre deuxième candidat favori ». L'électeur a donc la possibilité d'encourager un autre député dans le cas où le sien n'est pas assez populaire pour être dans les deux premiers. Pour illustrer ce deuxième vote, regardez l'exemple suivant : imaginons 4 candidats A, B, C et D, avec 100 électeurs. Le candidat A, domine l'élection avec 40 votes, le candidat B remporte 36 votes, les candidats C et D remportent tous deux 12 votes. Le candidat A devrait, théoriquement, remporté cette élection avec une avance de quatre votes. Par contre, le deuxième vote des candidats C et D entrent alors en jeu. Si, sur les 24 votes, 12 électeurs optent plutôt pour A, plutôt que B, ceux-ci vont mettre le candidat A, comme deuxième vote, et celui-ci atteindra alors les 50%, et sera élu par une majorité, car les « perdants » des élections auront préféré, si leur candidat n'était pas choisit, le candidat A plutôt que B. Néanmoins, si sur les 24 électeurs, 16 de ceux-ci auraient préféré le candidat B., alors celui-ci passerait en tête, malgré qu'il était deuxième au premier tour. Certaines personnes pourraient bien faire l'objection suivante : « Mais si les candidats n'atteignent pas la majorité des votes avec le deuxième tour? » L'éventualité est possible, mais il en reste que même si un député gagnant n'obtient pas la pluralité, celui-ci s'avère beaucoup plus près de celle-ci qu'au « premier » tour. Dans l'exemple plus haut, si le Candidat A n'aurait obtenu que 9 votes supplémentaires et que le candidat B en est obtenu 10⁶, le candidat A est toujours en tête avec 49 contre 46. Par contre, vous seriez sûrement d'accord pour dire, qu'avec 49% de l'électorat, le candidat A est beaucoup plus légitime qu'au premier tour lorsque celui-ci était à 40%. De plus, si on considère cette élection comme un nouveau décompte, le candidat A obtient alors 49 votes sur 95, ce qui lui donne un pourcentage de 51,58%, il est donc élu en quelque sorte, par la majorité des électeurs, il est beaucoup plus légitime

⁶ Les cinq votes manquant représenteraient des électeurs qui ont voté pour d'autres candidats qui ont perdu. Par exemple, si un électeur de D, aurait opté pour C comme deuxième choix, celui-ci reste inactif, à moins que ce deuxième vote le fasse passer le candidat par dessus tous les autres concurrents, ce qui est peu probable, il faudrait des élections infiniment serré pour une situation semblable

au deuxième, qu'au premier tour. Cette solution n'est point parfaite, mais elle améliore l'élection uninominal où seulement l'avance sur l'adversaire le plus proche est important. Le système proportionnel, de son côté présente aussi quelques anicroches. L'un des problèmes est le transfert des candidats qui ont perdu du côté majoritaire uninominal à un tour, qui se retrouvent en tête de listes des élections proportionnelles. Pour contrer ce problème, une camarade de classe, a suggérée la solution suivante : l'insertion d'un seuil minimal de différence entre les candidats. Donc, par exemple, si l'on insère un seuil minimum de 10%, et que les candidats en dessous du vainqueur ont une différence inférieurs à 10% avec lui, ceux-ci sont éligibles aux élections proportionnelles. Le seul problème avec cette idée, est que les représentants des petits partis seraient tous « éliminés » aux élections majoritaires uninominales en un tour et ces partis ne pourraient même plus avoir un nombre de député adéquat pour représenter la population au sein du gouvernement. Par contre, si on compare un débuté avec son concurrent le plus proche, et en imposant un maximum de différence entre le troisième ⁷ candidat et le député élu, nous sommes en mesure de réduire cette injustice. En rajoutant cette contrainte, on élimine presque complètement ce problème. Par exemple, si un candidat A gagne avec 40% des voix, le candidat B obtient 30% des voix, le candidat C 25% et le candidat D 5%. Si on garde le même seuil minimum 10%, mais comparer à son adversaire supérieur le plus proche, de plus on rajoute une différence maximale de 15%(entre le candidat et le vainqueur) à partir du troisième candidat, les candidats B et C peuvent accéder à la liste électorale, tandis que le candidat D, vu qu'il a un taux de vote trop faible, il ne sera pas légitime pour la liste proportionnelle. De plus, plusieurs proclament que, dans un système proportionnel, les petits partis ont une influences trop grande par rapport à leur grosseur. Par exemple, lors d'une majorité minoritaire du gouvernement⁸. Dans cette période, si l'opposition fait des alliances avec un petit parti, ceux-ci dépasse en nombre le gouvernement en

⁷ Troisième candidat et les suivants. C'est le même principe pour les candidats 4,5,6,etc.

⁸ Le parti au pouvoir a plus de sièges que ses adversaires, mais celui-ci ne représente pas la majorité des sièges (moins de 50% des places disponibles à l'Assemblée Nationale)

place et ceux-ci peuvent faire place au chantage et menacer de faire tomber le gouvernement. Ce problème peut être facilement réglé. La mise avec place de date fixe pour les élections, comme nos confrères américains, empêche un petit parti de pouvoir faire du chantage sur le gouvernement en place. De plus, la fixation des dates électorales, empêche à un gouvernement au pouvoir de déclencher des élections lorsqu'il pense que celui-ci est assez populaire pour remporter les élections suivantes. L'imposition de dates fixe est vitale pour une vraie démocratie et pour assurer et accroître la STABILITÉ d'un gouvernement au pouvoir, tout en évitant son hégémonie. Dans la même direction, certains prônent la mise en place de l'interdiction d'être au pouvoir au delà de deux mandats consécutifs. L'idée est intéressante, néanmoins, si une population considère que le premier ministre au pouvoir est une personne habile, talentueuse et respectueuse de la population, pourquoi l'enlever au pouvoir sous prétexte qu'il est là depuis trop longtemps, l'expérience qui est supposé être une qualité, devient alors un poids? À ce problème, il y a une solution, le référendum. Si un politicien gagne deux mandats consécutifs, si celui-ci veut effectuer un troisième mandat en tant que chef politique, il devra poser la question à la population, avec une majorité dépassant les deux tiers (plus de 66%). De cette façon, si la population apprécie réellement le travail d'un politicien comme premier ministre, celle-ci pourra donner son mot, sans que ça soit le parti de ce politicien qui le décide! Pour ce qui est du premier ministre, pour aller dans le même sens que le reste du texte, devrait être élu par la population. Ce n'est pas normal, que l'élection du chef du gouvernement soit limitée à un comté et aux membres d'un parti. Il arrive parfois, où la population aime un parti politique tout en détestant celui qui le gouverne, il serait alors normal de pouvoir choisir à la fois son gouvernement et celui qui le dirige. Il devient donc logique et nécessaire d'élire le premier ministre en vote universel par le mode de scrutin majoritaire uninominal en un tour, en rajoutant la possibilité du deuxième vote, déjà expliqué aux pages sept et huit de ce travail. De plus, l'élection de celui-ci devrait être à date fixe pour les mêmes raisons nommées si-haut. Par contre, contrairement à l'élection des députés,

tous les candidats à ce poste pourront intégrer la liste électorale ou un comté de leur choix selon leur stratégie politique. Dernièrement, il est impératif, que les députés qui sont élus à la l'Assemblée Nationale, soit présent à celle-ci et non remplacés par quelqu'un qui n'a pas réussi à atteindre le parlement ou qui n'a pas été un candidat aux élections, à cause de la nomination d'un député à l'exécutif. Par ce commentaire, il est sous-entendu que le conseil des ministres, ainsi que tous les membres de l'exécutifs soit nommés à l'extérieur du parti politique, les ministres **devraient être** choisis dans la population et non dans le parlement.

5- En résumé

En résumé, le peuple québécois devrait adopter un système mixte, comprenant les 75 comtés fédéraux, ainsi que le modèle proportionnelle pour combler la distorsion créée par l'élection majoritaire uninominale à un tour. De plus, le premier ministre devrait être nommé, par la population directement, avec le mode de scrutin majoritaire uninominal en un tour (avec le système du deuxième vote sur la même feuille électorale), afin d'éviter des coûts supplémentaires et une « surdose » d'élections pour les Québécois. Pour conclure, ces élections devraient avoir lieu à des dates fixes, autant pour l'élection des députés que celle du premier ministre.

6- Commentaire personnel

Tous savent que le taux d'abstention pour les élections au Québec tourne aux alentours du 30%. Cette proportion est énorme et démesurée. Par exemple, si un gouvernement obtient 51% des votes, celui-ci récolte en réalité, que 36% de la totalité des électeurs, c'est insultant. Imaginez, le taux d'abstention aux dernières élections françaises étaient de 28% et ce fut un drame, autant pour la population que pour les députés! Ici, on considère cette réalité comme normale et acceptable, plutôt honteux, non? Dans le but d'inciter la population à aller

voter, voici une suggestion, qui n'est que SPÉCULATIVE et non vérifiée au point de vue la possibilité ou de l'application de cette idée. Par exemple, je sais que certains pays offrent des récompenses aux électeurs qui vont voté, pas en somme d'argent, mais en avantages fiscaux. Alors, si un électeur va voté, celui-ci pourrait obtenir quelque chose qui soit déductible d'impôt. Dans le même chemin, vous pourriez punir ceux qui ne votent pas et enlever certains points qui sont déductible d'impôts, car en réalité, une journée sur 4-5 ans, est-ce vraiment la fin du monde? Le but est de réussir à responsabilisé la population québécoise, vous pourriez enlever ces avantages/punitions à long terme quand la population en aura pris une habitude. Si la population québécoise ne vote pas, où se trouve l'intérêt de tenir des élections?

7- Conclusion

Il ne faut pas voir le changement électoral québécois comme un chamboulement de la société, mais plutôt comme la renaissance de la démocratie au Québec. Tous les pays les uns après les autres laissent tomber le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Ne soyons pas les derniers à le faire, il n'y a pas que la technologie où l'on doit être à jour, il faut l'être constamment à l'intérieur de toute les couches de notre société. Démontrons que nous n'avons pas peur de changer et de nous améliorer sans aucune honte. Le changement, n'est que la preuve que nous voulons évoluer et que nous ne voulons jamais avoir l'impression de reculer dans l'histoire. Le temps change, nous aussi.